



**APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE
DE L'ELABORATION DU RECEUIL ANNOTE DES TEXTES JURIDIQUES EN
MATIERE FONCIERE EN RD CONGO**

Titre du Poste	Cabinet chargé de l'élaboration du recueil annoté sur le recueil des textes juridiques en matière foncière en RD Congo
Type de Contrat	Contrat avec une personne morale
Lieu	RDC
Langues Requises	Français
Durée	3 mois
Début du contrat	15 aout 2026
Clôture dépôt de dossier de candidature	05 aout 2026
Adresse	info.kinshasa@kas.de et felicien.kabamba@kas.de

La Fondation Konrad Adenauer (KAS) est une organisation non gouvernementale allemande d'utilité publique qui a pour mission l'éducation civique et politique, la démocratie et l'Etat de droit dans le monde. Elle est présente dans plus de 120 pays. Son portefeuille de programme est articulé autour d'activités diverses notamment les séminaires-ateliers, les matinées scientifiques, les études, les forums des discussions, les bourses locales aux étudiants, etc.

Dans le cadre de son programme annuel, le bureau de la KAS en RDC cherche un cabinet (firme ou centre d'études) pour élaborer un recueil annoté des textes juridiques en matière foncière en RD Congo.

1. Contexte de l'étude

Quand il crée l'Etat indépendant du Congo, Léopold II signe l'ordonnance du 1^{er} juillet 1885 qui énoncera dans son 12^{ème} article le principe que les terres vacantes et les terres sans maître sont attribuées à l'Etat et font partie de son domaine privé. La volonté de promouvoir une propriété privée fondée sur la concession a été à l'origine de la création des sociétés à charte : Comité spécial du Katanga, Comité national du Kivu et Compagnie des chemins de fer supérieur aux grands lacs africains.

Durant la période postcoloniale, l'articulation du droit foncier congolais inauguré par la loi du 20 juillet 1973 reposait sur la proclamation du principe de l'appartenance de toutes les terres, et même de toutes les ressources naturelles, à l'Etat congolais, même si la Constitution promulguée en 2006 et régissant actuellement le pays dispose à son

article 9 que « l'Etat exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien, fluvial, lacustre et maritime congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental.

La réforme foncière initiée par la Loi n° 25/062 du 30 décembre 2025 apporte les innovations qui visent à sécuriser les titres (numérisation, registre national), à réguler le marché (mercuriale), à renforcer l'accès équitable (femmes, jeunes) et à améliorer la gouvernance (conciliation, sanctions accrues, clarification des droits réels).

Toutes ces constructions politico-juridiques du foncier ont donné lieu à une diversité des textes législatifs et réglementaires.

Cette consultation vise donc à rassembler en un document unique cette réglementation foncière dans sa diversité sectorielle. Cet inventaire des textes juridiques sera accompagné des notes explicatives facilitant la lecture et la compréhension non seulement de la philosophie derrière le texte mais aussi de son contenu.

2. Objectifs de la consultation

Cette étude vise à rechercher, regrouper, hiérarchiser, structurer et rendre accessible l'ensemble des lois et règlements qui régissent la propriété, la gestion et l'accès à la terre en République démocratique du Congo. Une attention particulière devra être accordée à l'accès à la terre par les investisseurs dans différents domaines (agricole, minier, énergétique, immobilier, industriel, etc.).

Loin d'être une simple compilation des textes juridiques, le document devra fournir des notes explicatives pour guider la lecture et faciliter la compréhension.

3. Profil du consultant

Un cabinet (firme ou centre de recherche, etc.) devra être recruté pour la réalisation de ce travail. Il travaillera sous la coordination de la Fondation Konrad Adenauer. Il doit avoir une expertise qualifiée nécessaire à la réalisation du produit attendu. Il devra remplir les critères suivants :

Education :	Niveau : Les personnes listées pour exécuter cette tâche devront avoir le niveau Bac+5 au moins dans l'un des domaines suivants : Droit (principalement), Sciences Sociales et Humaines, Economie ou domaines équivalents.
Expérience :	• La familiarité avec les questions foncières ; • Expérience dans l'élaboration des recueils juridiques ; • Expérience de travail en équipe.

Compétences :	• Disposer des solides compétences dans la compréhension des textes juridiques dans le domaine foncier et des dynamiques foncières en RD Congo ; • Capacité avérée à planifier, organiser et élaborer une recherche scientifique dans le domaine du droit foncier ; • Excellentes aptitudes à l'analyse et à la rédaction ; • Informatique : bonne capacité d'utilisation des logiciels courants (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint, Internet).
Langues requises :	Une excellente maîtrise de la langue française. Une bonne connaissance de l'anglais et des langues nationales est un atout.

4. Documents à fournir

Les candidats intéressés sont priés de soumettre les documents suivants :

- Lettre de motivation ;
- Identité de la structure soutenue par les documents administratifs de la structure ;
- Liste des réalisations dans le domaine précité ;
- C.V des personnes choisies pour exécuter cette tâche (Maximum 4 personnes) ;
- Une note méthodologique, brève et pertinente, portant sur la manière dont le candidat entend conduire l'étude. Pour cela, il doit également présenter une table de matière détaillée dans son dossier de candidature.

Les dossiers sont à envoyer au plus tard le **05 aout 2026** par courrier électronique à l'adresse suivante : info.kinshasa@kas.de en réservant copie à felicien.kabamba@kas.de

Le Bureau de la KAS vous prie de nous rendre votre dossier uniquement par e-mail. Nous ne considérons plus les dossiers par boîte postale. Rendez-nous votre dossier électronique complet dans un seul fichier.